



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

Inscription Commission Paritaire n° 20165.

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II C-II D-II E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78
en spécifiant : Stalag II D ou Stalag II E

A tous les camarades,
à leurs familles,
ainsi qu'à ses fidèles amis,

LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'AMICALE
DES STALAGS II C - II D - II E
présente ses meilleurs vœux de bonheur,
de santé et de prospérité
pour 1963

CONFIDENCES

Chère petite Dominique,
C'est avec une attention particulière que j'ai lu ta lettre que le dernier numéro du « Lien » a publiée.

Et puis je l'ai relue avec une tendresse intense et un intérêt soutenu.

Ainsi, moi, qui te connais depuis toujours, je veux dire depuis quelques années, depuis que tu existes, ou plutôt qui croyais te connaître à fond, je m'aperçois que je ne connaissais que la fillette charmante alors que tes études et ta maturité affirmée ont fait de toi une jeune fille attachante.

J'apprécie particulièrement cette teinte d'humour qui perce dans tes phrases, mais elle ne m'étonne pas, car avec un papa et une maman comme les tiens, tu es à bonne école, ils en connaissent un bout dans la spécialité.

Cependant, je considère qu'il est de mon devoir de te répondre dans ces colonnes; en effet, il est des points qui méritent qu'on y réfléchisse et que l'on y réponde. Tu nous fais part de ta surprise et de ton émerveillement à l'écoute de certaines anecdotes que tu entendis raconter à notre dernier banquet, de la bouche même des acteurs authentiques.

Et ce ravissement t'amène à penser que nos années de captivité sembleraient avoir été les meilleures de notre existence. Tu te défends, bien sûr, de nous poser cette question, bien qu'elle te dérange, tu en crains, dis-tu, la réponse.

Non, mon petit, il ne faut pas l'appréhender. Dans ton esprit, c'est évident, tu penses à une réponse affirmative. Ecoute un peu. Lorsque nous fûmes rentrés dans nos foyers, du moins ceux qui en avaient un, nous pensâmes qu'il n'était pas possible de nous disperser en abandonnant tout espoir de nous revoir. Les années

de vie commune avaient scellé des liens indissolubles.

Nous assistions à des réunions à caractère officiel, elles se déroulaient, au début, dans une salle de brasserie.

Mais pouvait-on empêcher les affinités particulières de s'exprimer ?

Pour ma part, je reçus à plusieurs reprises des amis avec lesquels j'avais vécu, là-bas, intimement. Malheureusement l'éloignement d'un grand nombre nous priva de leur présence.

Ce que furent ces réunions, tu vas le comprendre par cette réflexion que nous fit ma femme, un jour que ses oreilles étaient emplies de nos histoires :

— Quand je pense, dit-elle, que je me suis fait tant de bile pendant cinq ans !

Ainsi tu peux constater que vous êtes toutes deux en parfaite harmonie.

Tu auras encore, bien souvent j'espère, l'occasion d'assister à nos réunions. Tu écouteras des anecdotes déjà connues, tu en apprendras d'inédites aussi. Mais sois certaine que, toutes, elles résonneront dans ton esprit sur la même gamme.

Avoue que tu ne serais pas tellement surprise si une voix les ponctuait en ces termes : « C'était le bon temps ! ».

Alors, ici, je m'empresse de te prévenir : Attention !

Oui, attention, car tu ne sais pas tout.

A côté de ces histoires toutes imprégnées d'humour, de drôlerie, il en est d'autres, bien nombreuses hélas ! d'autres sordides, tragiques, épouvantables et tout aussi véridiques.

Et celles-là, nous ne les avons pas oubliées, mais nous les taisons.

Avons-nous raison d'agir ainsi ?

Une chose est certaine : la grande majorité, pour ne pas dire la totalité des ex-prisonniers, a suivi cette règle.

Et c'est peut-être ce qui explique qu'à une certaine époque, les prisonniers de guerre n'avaient pas la cote...

Ainsi, devions-nous raconter le martyr subi par le gentil Coquelin, matraqué à coups de baïonnette, par un gardien survolté ? Il était l'un des doyens de notre kommando — c'est dire qu'il frisait la quarantaine —. Atteint de douleurs à une jambe, il ne pouvait marcher que difficilement. Non reconnu comme malade à la visite, il était parti pour son travail le matin à cinq heures moins le quart, c'est-à-dire un bon quart d'heure avant la colonne pour n'être pas trop en retard à l'usine distante de quatre kilomètres.

Lorsque la colonne le rattrapa, un des gardiens qui escortaient celle-ci voulut l'obliger à se mettre

COTISATIONS

Nous rappelons à tous les camarades adhérant à l'Amicale que le montant de la cotisation annuelle reste fixé à 6 NF.

En conséquence, nous leur demandons instamment d'avoir l'amabilité de nous envoyer cette modique somme qui leur assure le service du « Lien » et nous permet de venir en aide à quelques malheureux.

De plus, en agissant ainsi, ils permettent d'assainir notre trésorerie en nous évitant des frais supplémentaires de recouvrement. Le Bureau.

dans les rangs et à marcher à leur allure. C'était au-dessus de ses forces.

Furieux, le Chleu prit sa baïonnette et le ramena au Kommando en le sabrant pendant le trajet.

Coquelin ne proféra jamais la moindre plainte, mais il s'effondra en arrivant dans sa piaule. Alerté, un médecin allemand survint, le consulta et déclara que rien ne s'opposait à ce qu'il effectue son travail à l'usine...

L'affaire eut des suites, bien sûr. Gilbert Forestier, qui était alors Homme de Confiance au camp, pourra te dire comment elle fut réglée.

Et l'assassinat du petit Chauderlier qui, ayant faim et ayant repéré au bord de la route qu'il suivait un silo de pommes de terre, grattait avec ses doigts, fébrilement, pour extirper quatre ou cinq tubercules... Il allait avoir vingt ans une semaine plus tard... Et René Uran ! Et Mimile Moreau ! et Sémond ! et Clerc ! Et d'autres... Assez !

Non, je ne veux pas continuer. Je sais que ta délicatesse ne m'en tiendra pas rigueur.

Cependant, voici pour terminer une aventure moins tragique, peut-être, mais tout de même significative.

Nous avions à notre compagne un homme de confiance dévoué, diplomate à souhait.

Les résultats qu'il avait obtenus en notre faveur étaient nombreux et importants.

Un jour, toutefois, il échoua dans une entreprise, se heurtant à une décision draconienne des autorités allemandes.

Elle concernait les prisonniers rattachés à la Reichsbahn, des gars qui travaillaient sur les voies de chemin de fer.

A cette époque, les alertes aériennes devenaient de plus en plus fréquentes, de plus en plus meurtrières. Or, il était dit que les prisonniers ne devaient pas interrompre leur travail et ne pouvaient donc se planquer dans un quelconque abri.

Notre homme de confiance luttait jour après jour. En vain.

Obsédé durant tout le jour, il en avait perdu le sommeil. Nous couchions dans la même chambre. Une nuit, dans un moment d'insomnie, je crus entendre une sorte de sanglot. J'écoutai, retenant ma respiration. Ça recommença. J'allumai ma petite veilleuse et je vis l'homme de confiance assis dans son lit, il tenait sa tête entre ses mains. Il pleurait.

Pour ne pas réveiller nos trois autres camarades, je me levai doucement, je lui demandai si je pouvais faire quelque chose pour le soulager.

— Non, ce n'est rien, me dit-il, j'ai mal à la tête. J'ai pris des cachets, ça va passer.

De mon mieux, je tâchai de le reconforter et me recouchai. (Voir la suite page 4)

OBJECTIONS

D'après le petit Larousse 1936, objecter c'est opposer. L'objecteur c'est celui qui objecte, et ça, dans un bon jour, à la faveur d'une de ces illuminations qui m'éblouissent trop rarement, je l'aurais deviné. Puisant à la même source, j'ai appris que la conscience pouvait être notion, sentiment intérieur, intégrité. Il est possible d'avoir pleine conscience ou la conscience large, tranquille, bonne, mauvaise ou élastique. D'aucuns en sont totalement privés. Avoir sur la conscience la main, un poids ou quelque chose d'indéterminé et, selon l'objet, le sens de l'expression change radicalement.

Nanti de ces éléments de base, j'ai cherché la signification d'objecteur de conscience, tournant et retournant les définitions comme un problème ardu de mots croisés. Après trois comprimés d'aspirine et une douzaine de compresses fraîches, j'en vins à la conclusion que c'était aussi nébuleux que la peinture surréaliste, la poésie d'avant-garde, les charmes du Walhalla, les explications de mes garçons à propos de leurs bulletins semestriels, et les alibis du plombier que j'invite depuis un an à venir examiner une fuyante chasse-d'eau. Somme toute, peu doué pour l'analyse littéraire, j'abandonnai tout là, plongeant, pour me délasser, dans les dernières aventures de Tintin et Milou, d'avantage à ma portée.

Selon la tradition toute neuve et le langage conventionnel, l'objecteur de conscience serait un grand scrupuleux auquel la simple vue d'une arme blanche ou à feu donne le hoquet, qui se refuse obstinément au port de la pertuisane, du sabre d'abordage, du tromblon et autres mousquets, et il semble qu'un statut le concernant se mijote, sort des limbes, est sur le point d'accoucher, sinon déjà paru à l'« Officiel ».

Ici j'éleve ma faible voix et je crie : « Attention », en regrettant de n'avoir point la tonalité persuasive d'une marchande de crevettes. Non pas que je sois un soudard assoiffé de sang : une fois, une seule, j'ai voulu fournir la matière du repas, prélevée dans le Clapier. Armé d'un rouleau à pâtisserie et de conseils judicieux, j'asséna vigoureusement le fameux coup derrière les oreilles, mais l'animal, plutôt du genre tranquille jusque-là, se mit à frétiler comme une grosse mouche prise entre la vitre et les rideaux. J'eus beaucoup de peine à en venir à bout, terminant la tuerie aux confins de l'écoeurement, au point que, depuis lors, je suis dégoûté du lapin, en civet ou rôti. C'était pourtant bien avant l'apparition de la myxomatose...

Pour moi, et pour quelques-unes de mes connaissances, le port des armes avait un caractère inexorable comme la Fatalité, comme le

fait d'être Français parce que natif de Rocamadour, fille ou garçon, suivant que vous portez une robe ou une culotte dès l'âge de 18 mois, atteint de la scarlatine la première année d'école, et condamné au sbricket de Poil de Carotte si vous avez les cheveux roux. Je ne nie pas qu'autrefois l'épopée dans le style Reichshoffen ou « Messieurs les Anglais, tirez les premiers » ait été dépourvue de tout attrait pour des personnages sanguins, un peu embarrassés de leurs loisirs et anxieux de voir leurs exploits consignés dans les manuels scolaires : forcer l'ennemi à cheval et fendre des crânes de haut en bas constituait un bon entraînement pour la chasse, une excellente thérapéutique pour les gens nerveux, sans compter les perspectives de rapt, de viol et de pillage qui ajoutaient un agréable piment à la chevauchée. Tandis que, maintenant, où est l'attrait avec l'artillerie qui vous pulvérise à quinze kilomètres, le phosphore qui vous réduit à l'état de pomme oubliée dans le four, sans parler des prochaines bombes atomiques de poche, expédiées par bazookas ?

Il n'y a plus guère que les tout jeunes pour subir les séquences des vieux sentiments guerriers. Et encore ! Mon fils aîné qui à 14 ans s'est dessaisi depuis beau temps de l'arc, des flèches et de la carabine à plombs au profit de son jeune frère qui, déjà, s'intéresse davantage aux hurlements des Chaussettes Noires et au salon automobile de l'an prochain. Si maintenant l'on demande des volontaires, il n'y aura pas bousculade dans les bureaux de recrutement et où trouverons-nous, je vous le demande, l'escadron de cheval-légers indispensable aux défilés du 14 Juillet, aux inaugurations de crèches et à la réception décente des ministres noirs de l'ancienne Communauté qui, gentiment et par paquets de six, nous comblent de visites officielles ?

Par ailleurs ce statut est un précédent fâcheux risquant d'entraîner la révision des devoirs du citoyen dans le cadre de la Ligue des Droits de l'Homme et des principes de 89.

Qu'arrivera-t-il si vous répondez poliment par une fin de non recevoir à votre percepteur, parce que vous préférez disposer vous-même du fruit de vos efforts, sans passer par une tierce personne ? Il faudra bien un statut des contribuables allergiques à l'impôt, tenant compte des sentiments intimes et réprobateurs des épargnants, des anarchistes, des avariés, des dépensiers et des insoumis du décime et de la gabelle. Nous verrons des conducteurs indisciplinés prétendre, pour des (Voir la suite page 4)

CAMARADES

Retenez bien cette date et réservez-la :

Dimanche 31 mars 1963, à 10 h. 30

au siège de l'Amicale

68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°)

VOTRE

Assemblée Générale Annuelle

Elle sera suivie, à 12 h. 45,
d'un Repas Amical au siège même

Le menu du repas, ainsi que le montant, vous seront communiqués dans notre numéro de janvier-février.



HAUTES-ALPES

Le rendez-vous de l'Amitié à St-Bonnet-en-Champsaur

En liaison avec l'A.C.P.G. des Hautes-Alpes, ce rassemblement avait été prévu et organisé, en accord avec notre ami Marcel Robert, des V, délégué A.C.P.G. du canton de St-Bonnet.

Nous avions ainsi prévu d'y amener les membres de l'U.N.A.C. des trois départements alpins (confins de l'Isère, Hautes et Basses-Alpes), ainsi que les camarades de l'A.C.P.G.

Donc, ce 3 septembre au matin, nous nous retrouvions avec Marcel Robert, d'abord au café Orcier, pour accueillir les premiers arrivants qui furent Valero, des XI, porte-drapeau de la section A.C.P.G. de Gap, et Madame, puis, en la belle salle de l'Hôtel de Ville de St-Bonnet, prêtée gracieusement par la municipalité, où, dès 10 heures, arrivaient nos amis.

Activités inter-départementales

A 10 h. 15, nous étions réunis en cette salle où nous rejoignaient de nombreux camarades des Hautes-Alpes, de ces hautes vallées du Valgaudemar, du Champsaur et du Devoluy, cultivateurs taillés dans le roc, forestiers géants, alpins rasés de frais, émus, riant et ce rendez-vous de l'amitié.

A 10 h. 30, prenaient place à la tribune Monteux, délégué de l'U.N.A.C. de Nice, Arsène Clément, de Gap, membre des XII et du Comité directeur de l'A.C.P.G. des Hautes-Alpes, et Marcel Robert, des V, délégué des P.G. du Champsaur.

Etaient excusés : Abbé Decobert, de Moustiers-St-Marie, des III, délégué U.N.A.C. des Basses-Alpes, Duvernoy, de Digne, membre du Comité directeur A.C.P.G. des Basses-Alpes et adhérent d'Amicale d'Ofiag, adjoint au maire de Digne (retenu par les fêtes de la Lavande), Legeay, de Barcelonnette, des IV et président de la section A.C.P.G. de l'Ubaye, retenu, Lagarde, de Barcelonnette, des XIII, passant ce jour un examen aux douanes, Comoli, de Gap, des III, membre du Bureau de l'A.C.P.G., retenu par les fêtes de Gap, Boumell, de Briançon, des XIII, gestionnaire du sa-

na du « Bois de l'Ours », en congé, Pillet, de Grenoble, de l'Ofiag IV D, en congé à Ceyreste (Bouches-du-Rhône), Chabert, de Grenoble, responsable des V de l'Isère, retenu, Bouyer, de Grenoble, responsable des Ofiags XVIII de l'Isère, en cure en Savoie, Barbarin, ex-délégué des III de l'Isère, s'excusant de Menton, Gauthier, de La Mure (Isère), des III, en congé dans le Var, Faure, des III, de Monestier-de-Clermont, retenu par son travail d'exploitant forestier.

Etaient présents : Pour les Hautes-Alpes : Marcel Robert, des V, délégué A.C.P.G. du Champsaur, M^r Julliard, de Gap, des Ofiags II, président de l'A.C.P.G. des Hautes-Alpes, Valero, de Gap, porte-drapeau A.C.P.G. des Hautes-Alpes, et Madame, Arsène Clément, de Gap, des XII, du Bureau A.C.P.G., Henri Robert, de Bénévent et Chabillat du Champsaur, de l'A.C.P.G., Astreoud, de Gap, du Bureau A.C.P.G., Jean Vincent, de Gap, de l'A.C.P.G., Pierre Davin, de Chabottes-en-Champsaur, de l'A.C.P.G., Louis Daniel, de St-Firmin-en-Valgaudemar, délégué A.C.P.G. du Valgaudemar, Johannès Faure, du Noyer, de l'A.C.P.G., Henri Boyer,

de Poligny-en-Champsaur, de l'A.C.P.G., Georges Crombel, directeur du Foyer du Progrès de St-Jean-St-Nicolas-en-Champsaur, de l'A.C.P.G., Séraphin Pélégrot, de La Farge, de l'A.C.P.G., Ernest Jouglas, de Bénévent, P.G. 14-18, 7 mois en camp de représailles, Oquet, de Gap, du Bureau directeur A.C.P.G., Tisseront, de Gap, de l'A.C.P.G., Gonnet, de Gap, de l'A.C.P.G., Faure, de Gap, des III et A.C.P.G. pour l'Isère, Ménétrier, de La Mure, des III, Charvet, de La Motte-d'Aveillans, des III; Barbelanet, de Marseille, de l'A.C.P.G., Gustave Attuyer, de Grenoble, de l'A.C.P.G. de l'Isère, Besson, des I et A.C.P.G., Monteux, de Nice, délégué U.N.A.C., Madame et Françoise.

La séance est ouverte à 10 heures 45. Monteux demande une minute de silence, et tous se dressent.

Après une pensée aux grands malades, dont Enfoux, de La Chapelle - en - Valgaudemar, Paquier, de Genevrey-de-Vif, et autres, Monteux remercie l'A.C.P.G. de son amitié et de son appui et félicite tous ceux venus de loin. Il détaille alors ce qu'est l'U.N.A.C., ses buts, ses Amicales, son siège, l'action sociale, puis les Comités d'entente inter-P.G. et l'action commune, les revendications, les non et petits pensionnés, et souhaite que de telles rencontres se renouvellent.

Remplaçant M^r Julliard, retardé, au nom de l'A.C.P.G. Clément, du Bureau directeur, souligne le plaisir de ces rencontres et rappelle l'entente U.N.A.C. et A.C.P.G. en disant pour sa part que,

membre des XII, il lit avec passion ce « Lien » mensuel qui lui apporte les nouvelles des copains et le rôle de l'œuvre sociale qu'il suit avec attention.

Ce fut ensuite une passionnante discussion sur l'action dans le monde P.G., l'action sociale et l'entente.

A 12 h. 30, nous étions tous réunis au café Orcier pour le pastis d'honneur, où nous rejoignait le président départemental de l'A.C.P.G., M^r Julliard.

A 13 heures, ce fut l'excellent repas sur les lieux, et, après avoir dégusté la truite du Champsaur, la pintade et le généreux vin (si parfait à 1.000 mètres d'altitude), le président Julliard se leva pour célébrer cette belle rencontre et, après des paroles émouvantes à l'adresse de l'U.N.A.C. et de ses militants, il souligna l'œuvre de l'A.C.P.G. et souhaita qu'en 1963, au Congrès départemental des Hautes-Alpes, les amis de l'U.N.A.C. viennent plus nombreux encore.

A son tour Marcel Robert, délégué P.G. du canton de St-Bonnet, les larmes aux yeux, dit sa joie de nous voir en son fief réunis et, rappelant que, blessé quatre fois en 14-18, il avait été P.G. aux deux guerres mondiales et que ceci lui permettait de nous conseiller d'amplifier cette amitié inter-P.G.-Anciens combattants.

Monteux, au nom de l'U.N.A.C., remercia les orateurs et dit encore toute sa joie de cette rencontre de l'amitié dans ce décor alpin et parmi d'aussi bons camarades.

Ce furent alors les toasts et les chansons, les refrains bien connus de nombreux chasseurs alpins présents, et, lorsque sonna 17 heures, ce fut le chant de Rawaruska et déjà le retour.



Le Président

SEYDOUX

vient

de remettre

la Croix

à notre ami

Marcel

SIMONNEAU

MÉCONTENTES

Comme nous vous le laissons entrevoir dans notre dernier journal, par suite du referendum et à cause des élections législatives, la manifestation nationale des anciens combattants qui devait avoir lieu à Paris a dû être remise...

La date définitive sera communiquée par la suite, mais le samedi 1^{er} décembre prochain semble retenu par le Comité National de Liaison des A.C.

En effet, quels que soient les résultats de ces consultations nationales, le problème, pour nous, reste le même... les anciens combattants restent mécontents, ulcérés, agacés... sacrifiés.

Une preuve éclatante de notre position toujours en dehors de toute politique, c'est que cette manifestation reste, hélas, valable, quel que soit le gouvernement qui suivra les élections.

N'oublions pas qu'il reste le budget à voter... que de ce vote final dépendront les solutions qui seront apportées à nos problèmes, pour lesquels nous luttons de toutes nos forces et dont le « projet » présenté par notre ministre est loin de nous donner satisfaction.

Nous devons donc rester sur nos gardes, nous sommes simplement en « attente » et, comme nous

sommes de bons Français et de bons citoyens, honnêtes, croyant encore à la parole donnée, aux votes parlementaires, et pensant que la raison triomphe toujours en France... eh bien !... nous espérons... et comme nous voudrions pouvoir décommander cette manifestation pour ainsi dire... imposée et inévitable.

Je vous rappelle les trois objectifs principaux de cette manifestation A.C. :

1^o Rétablissement de l'égalité des droits concernant la retraite du combattant;

2^o Application loyale du rapport Constant, qui semble à nouveau durement menacé;

3^o Application de l'article 55 de la loi de finances 1962; et, comme je vous le disais le mois dernier, sans oublier pour autant : le remboursement des marks et la célébration à la date normale de l'armistice du 8 mai 1945... c'est-à-dire : le 8 mai de chaque année.

Pour ces raisons, ces seules raisons, en dehors de toute politique, tous les amicalistes présents à Paris se doivent de participer à cette manifestation, comme d'ailleurs tous ceux de province à participer à celle organisée dans leur département respectif... nous n'a-

Le Groupement Economique d'Achats

dont vous êtes en possession d'un carnet d'achats, est heureux de vous rappeler qu'il vient d'ouvrir, en collaboration avec ses principaux Fournisseurs, un Grand Magasin « SUPER-MARCHE » au 6, rue Martel, Paris (10^e).

Dans cet ensemble commercial, géré par des spécialistes de magasins de 1^{er} ordre de la Capitale, vous aurez en outre le gros avantage de profiter de services d'un personnel compétent, ayant fait ses preuves, de la garantie intégrale gratuite et service après vente à domicile.

Pour bénéficier des avantages de ce SUPER-MARCHE ECONOMIE REELLE A QUALITE EGALE de 15 à 80 %, notre Clientèle devra se munir de son carnet d'achats.

Nos rayons « SUPER-MARCHE », installés au 6, rue Martel, sont les suivants :

- ALIMENTATION,
- APPAREILS MENAGERS ELECTRIQUES
- APPAREILS DE CHAUFFAGE
- CHAUSSURES (Hommes, Dames, Enfants)
- CHEMISERIE, SOUS-VETEMENTS
- COUVERTURES, COUVRE-PIEDS
- LINGE DE MAISON, BIERRE
- MACHINES A COUDRE
- MEUBLES (Galerie d'exposition)
- PHOTO-CINEMA (Appareils et Accessoires)
- RADIO-TELEVISION
- RIDEAUX, PANNEAUX, VOYAGES
- TAPIS, MOQUETTES
- VETEMENTS (Hommes, Dames, Enfants)
- VETEMENTS DE TRAVAIL

« SUPER-MARCHE PARADIS MARTEL », 6, rue Martel, Paris (10^e).

- Téléphone : PROVENCE 88-27 (lignes groupées).
- Métro : GARE DE L'EST-VERDUN, CHATEAU-D'EAU.
- Magasins ouverts tous les jours de 9 h.30 à 10 h. Fermés dimanche et lundi matin.

Ceux qui ne seraient pas en possession du carnet d'achats peuvent l'obtenir en retournant au G.E.A., 4, rue Martel, Paris (10^e), le bon ci-dessous précisément rempli, accompagné d'un timbre-poste pour frais d'envoi.

BON. — Veuillez m'adresser GRATUITEMENT, sans engagement de ma part et par retour, un CARNET D'ACHATS, accompagné de votre dernier journal.

NOM : _____ Profession : _____
Adresse : _____

AMICALISTES LYONNAIS

DIMANCHE 9 DECEMBRE
à 10 heures

Réunion d'information

avec la présence de Marcel Simonneau
Secrétaire général de l'U.N.A.C.

Salle du Cercle, 16, rue Joseph-Serlin, à Lyon

CHAMPAGNE

J. Pognot
CORMOYEUX
près EPERNAY (Marne)

sera heureux de vous offrir sa documentation
sur simple demande de votre part

Correspondance : Champagne J. POGNOT, Cormoyeux,
par Hautvillers (Marne).

Faites confiance à un ami, ancien P.G. des Stalags
VII, Rawaruska, II C

Textes et Documents

MINISTÈRE DES A. C.
ET V. DE G.

OFFICE NATIONAL

Communiqué à la Presse
et à la R.T.F.

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre communique :

L'attention des personnes originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle est appelée sur les dispositions de la loi du 31 juillet 1962 prévoyant un nouveau délai, qui expirera le 31 décembre 1962, pour le dépôt des demandes d'attribution du titre de « Patriote résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcéré en camps spéciaux », tel qu'il a été défini par le décret du 27 décembre 1954 modifié.

Selon le lieu où ils résidaient lors de leur arrestation, les Alsaciens et les Lorrains intéressés doivent adresser leur requête, sur papier libre :

— soit à la Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre, Cité administrative, à Strasbourg, compétente pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin;

— soit à la Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre, Cité administrative, à Metz, compétente pour le département de la Moselle.

Duplicata des cartes de Combattant Volontaire de la Résistance.

Pour permettre la délivrance, aux rapatriés d'Algérie définitivement installés en métropole, de duplicata de cartes de Combattant volontaire de la Résistance attribuées par un service d'Algérie, il conviendra de demander à ce service le transfert du dossier.

Comme à l'accoutumée, les demandes de duplicata devront être accompagnées d'un certificat de perte établi par le maire ou le commissaire de police du nouveau domicile du rapatrié, et les dossiers dont il s'agit seront conservés au service départemental qui aura délivré le duplicata.

BRISSET.

Exonération de la taxe différentielle sur les véhicules automobiles.

Il ressort des indications fournies par le Ministère des Finances et des Affaires économiques que la taxe différentielle sur les véhicules automobiles pour l'année 1963 sera exigible à compter du 1^{er} décembre 1962.

Comme précédemment, il vous appartiendra de délivrer aux invalides exemptés du paiement de la taxe l'attestation en échange

de laquelle ils pourront obtenir leur vignette « gratis ».

Pour l'exécution de cette tâche, vous voudrez bien faire application des instructions figurant aux pages 89 et suivantes du document R. I-1959.

M. COCHET.

Attestation concernant les réfractaires et les personnes contraintes au travail en pays ennemi.

Mon attention a été appelée sur les difficultés que rencontrent certains vieux parents de réfractaires ou de personnes contraintes au travail en pays ennemi pour obtenir une pension d'ascendant.

Les difficultés résident dans le fait qu'ils n'ont pas demandé, avant le 1^{er} janvier 1959, le document reconnaissant cette qualité à leur fils défunt et que les requêtes de cette nature sont, depuis cette date, frappées de forclusion.

Par ailleurs, des salariés sur le point d'être admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite se voient refuser, pour le calcul de leur pension, la prise en compte de la période pendant laquelle ils ont été contraints au travail en Allemagne ou ont vécu en marge des règlements français ou allemands en vigueur durant l'occupation, faute d'avoir déposé, avant le 1^{er} janvier 1959, une demande de reconnaissance de l'un des titres cités en référence.

Dans ces conditions, et après accord avec mon collègue le Directeur des Pensions du Ministère des Anciens Combattants et V.G., je vous signale que les ascendants des personnes susvisées pourront, désormais, obtenir de nos services une attestation précisant que la qualité de personne contrainte au travail en pays ennemi ou de ré-

fractaire leur aurait été reconnue si la demande en avait été formulée dans les délais fixés par la loi. Cette attestation, fournie à l'appui de leur demande de pension, permettra au service liquidateur de leur donner satisfaction.

D'un usage exclusivement administratif, elle ne donnera évidemment aucun droit au bénéfice du statut considéré, la forclusion ne pouvant être remise en question par la production d'un tel document.

Parallèlement à cette mesure bienveillante prise en faveur des ascendants, je ne m'opposerais pas à ce qu'une attestation identique soit délivrée aux administrations privées ou du secteur semi-public qui m'en feront la demande pour permettre à leurs salariés de régulariser leur situation en matière de retraite.

J. PERNET.

Communiqué sur la Convention signée le 20 septembre 1958 entre la République Française et le Royaume de Belgique relative aux pensions d'invalidité et de décès



des victimes civiles de la guerre.

Le ministre des Anciens Combattants et V.G. annonce que toutes instructions viennent d'être données à ses services pour l'application de la convention franco-belge relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de la guerre.

Aux termes de cette convention, publiée au « Journal Officiel » par décret n° 60-1.222 du 17 novembre 1960, la perte de la nationalité française par suite de l'acquisition de la nationalité belge — et réciproquement la perte de la nationalité belge par suite de l'acquisition de la nationalité française — ne constitue plus une cause de suspension ou de déchéance du droit à pension.

C'est la nationalité de la victime directe au moment du fait dommageable qui déterminera le pays qui aura la charge de l'indemnisation.

"CAMARADE CURÉ" PRIX ERCKMANN-CHATRIAN

Chacun retrouvera sa propre vie dans l'odyssée de « Camarade Curé » derrière les barbelés. Emouvant comme un grand roman, ce livre passionne le lecteur et le fait passer du rire aux larmes. C'est un livre profondément humain.

Envoi franco domicile contre un versement de 10,50 NF à l'Amicale du Stalag V A/V C, C.C.P. Paris 3610-79

MAIS... LOGIQUES

vons plus le droit de rester en arrière... c'est pour nous du « Social » et de la « Fraternité » et nullement contraire à l'esprit des camps, que nous défendons depuis 17 ans.

LA PAIX... S.V.P... Nous venons de passer des jours bien sombres en apprenant le déclenchement non pas d'une guerre officielle dûment déclarée, mais d'échanges de « coups » hélas militaires entre la Chine et l'Inde, en vivant une tension qui aurait pu devenir catastrophique, à moins qu'on nous ait joué une bien triste et pénible comédie, entre l'U.R.S.S. et l'Amérique...

Nous ne pouvons pas, nous anciens P.G., rester insensibles à ces situations répétées mettant la Paix toujours en danger.

Pourquoi, hélas, n'arrivons-nous pas, dans tous les pays du monde, au-dessus des gouvernants, à créer une entente massive de tous les citoyens internationaux, en dehors des régimes, pour dire à tous nos dirigeants : Non à la guerre...

Assez, Messieurs, que vous vous appelez présentement : Khrouchtchev, Kéhrédy, Néhré, Mao Tse-Toung, demain X, Y ou Z... la vie personnelle de chacun est déjà bien difficile et bien courte pour

que tous les vingt ou trente ans on nous reparle de guerre. Guerres qui ont prouvé chaque fois qu'elles ne servaient absolument à rien, qu'à entraîner deuils, misères, ruines, etc. Non, malgré tout notre patriotisme à tous, quelle que soit notre nationalité, on ne nous fera jamais croire qu'un citoyen quelconque, qu'il soit russe, américain, chinois, indien ou autre, qui a sa famille à élever, qui a à se débattre pour son travail, son logement, son bien-être, puisse songer un instant à la guerre, il sait, ce citoyen, qu'il soit de droite, de gauche, d'un régime démocratique, autoritaire, socialiste ou capitaliste, qu'il n'a absolument rien à gagner, qu'il en fera toujours les frais et qu'il en sera toujours et partout la « grande victime »...

Non, Messieurs, malgré vos responsabilités, vos personnalités que nous voulons respecter, et que nous respectons, croyez-le bien, cette grande association internationale, qui n'est pas, hélas, encore créée, vous dit, respectueusement, mais ardemment et sincèrement :

F... nous la paix... une fois pour toute et assez...

Marcel Simonneau.

CALENDRIER DU CLUB

REUNIONS MENSUELLES :

- Premier lundi de chaque mois : V A/C et IV A.
- Premier jeudi de chaque mois : V B, X A, B, C, D, III.
- Premier vendredi de chaque mois : XII.
- Premier samedi de chaque mois : VII A, B.
- Deuxième lundi de chaque mois : VI.
- Deuxième jeudi de chaque mois : IX B, C.
- Troisième vendredi de chaque mois : XVIII.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 2 décembre : arbre de Noël des XII.
- 9 décembre : à 10 heures, assemblée générale de l'oflag XVIII A.
- 9 décembre : à 16 heures, arbre de Noël du XVII B.

HOTEL EGRAZ

Saint-Germain-de-Joux (Ain)
De père en fils depuis 1840

Altitude 500 m. (près de Genève)
54 jours idéal pour villégiature et grand repos
80 chambres avec confort
Cuisine familiale

Pension complète, taxes et services compris : de 16 à 22 NF
Le village aux 82 promenades flechées et numérotées
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

EGRAZ Robert (Propriétaire), ex-VI C
Délégué du Touring-Club de France
vous réserve le meilleur accueil

Club des Lionceaux

Jeunes de toutes les Amicales, venez rejoindre ce Club qui est le vôtre...

Vous y retrouverez l'ambiance et l'esprit des Amicales de votre père et que vous connaissez bien. Vous vous y amuserez « saine ment », vous vous y plairez...

Paris : Paul CHESNAIS, Amicale des III, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Lyon : J. POIZAT, Cercle des Amicales, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

Nice : Martine BRUNET, 35, rue du Maréchal-Joffre.

Bientôt Le Mans, etc.

Pour toute la Province, mettez-vous en relation avec Paris, Lyon ou Nice, suivant votre département...

Ohé, les jeunes amicalistes, adhérez au Club des Lionceaux.

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE

LE BRUN-DOMI

Ancien P.G.

MONTHELON (Marne)

Demandes pris et conditions



CHAMPAGNE
ABEL LAGACHE
ex-P.G.
Chavost, près Epernay
(Marne)

Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- BASSES-ALPES : Abbé DECOBERT André, Moustiers-Sté-Marie.
- ALPES-MARITIMES : Roger MONTEUX, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
- AVEYRON : Félix GANDROT, Professeur, 12, boulevard François-Fabre, Rodez.
- BOUCHES-DU-RHÔNE : André MORINO, 45, boulevard Welléne, Marseille.
- CHARENTE : Roger CROUZIT, 80, rue Montmoreau, Angoulême.
- CORSE : Pierre MARTELLI, Quartier Biaggini, Bastia.
- CREUSE : Roger CROCICCHIA, 7 bis, boulevard Emile-Zola, Guéret.
- EURE : F. BOURNISSEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.
- EURE-ET-LOIR : J. CHRETIEN, 30, rue Saint-Martin, Nogent-le-Rotrou.
- GIRONDE : Laurent BENEDIT, 15, rue Ulysse-Despauls, Bordeaux.
- HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
- LOIRET : René LEPOITTEVIN, Instituteur, 18, rue Paul-Bert, Fleury-les-Aubrais.
- HAUTE-MARNE : Marcel HENRY, Bâtiment Logéco, Logement 57, Saint-Dizier-le-Neuf.
- MOSELLE : Charles SCHWOB, 31, avenue Foch, Metz.
- ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.
- RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.
- RHÔNE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).
- SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 24, rue Mazagan, Le Mans.
- SEINE-MARITIME : Charles LIOY, 94 bis, avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.
- SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 26, rue de la Paroisse, Versailles.
- DEUX-SÈVRES : R.P. Jean VERNOUX, café d'Aubigné, par Chef-Boutonne (également et provisoirement délégué de la Charente-Maritime).
- VAR (provisoirement) : SANDRIN, rue Mireille, Bâtiment C, Le Mourillon, Toulon; Raoul MARCIOT, 23, rue Baptistin-Paul, La Seyne. Albert DAUPHIN, 20, rue Chevalier-Paul, Toulon.
- VAUCLUSE : A. COURVEILLE, Directeur Hôpital de Carpentras.
- VENDÉE : Clément GUINEAUCHEAU, route de Mouilleron, La Roche-sur-Yon.
- VIENNE : Abbé Pierre MOREAU, Curé de Châteauneuf, 6, rue Creuzé, Châtellerault.
- VOSGES : Georges BERVRAND, 7, quai Colonel-Henard, Epinal.
- YONNE : Henri GENESW, promenade de Eri-du-Pêchelle, Noyers-sur-Sarce.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

